



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

C'est l'arbitre qui tranchera...

BOUCHERVILLE, le 20 octobre 1999 – Vous avez récemment reçu un communiqué du comité de négociation du SPSI vous relatant les derniers développements pour la négociation salariale 1999-2000. Selon ce qui a été révélé, la Direction est revenue avec une offre inférieure à celle agréée par les ingénieurs ou par les membres du SCFP. Visiblement, la Direction n'a pas compris que nous sommes sérieux dans nos démarches et que nous ne nous laisserons pas intimider par ce coup de force appréhendé.

Au moment où l'on se parle, la Direction est partie réfléchir ! Eh bien, soit, réfléchissez messieurs mais n'oubliez pas que, lundi prochain, c'est l'arbitre qui partira réfléchir... et que sa décision pourrait nous donner raison dans nos prétentions.

Il va sans dire que nous sommes toujours intéressés à un règlement négocié dans ce dossier et que nous ne visons pas absolument un affrontement devant l'arbitre. Nous sommes "parlables", nos demandes ont toujours été justes et raisonnables mais il faut un minimum de bonne volonté pour en arriver à une entente...

Evolution des procédures légales

Rappelons que le Bureau a déposé un grief contre la Direction depuis que celle-ci ne verse plus sa cotisation au Régime de retraite et que nos procureurs ont été en mesure de devancer l'audition du grief. Il sera soumis à l'arbitre le 25 octobre 1999, soit dans quelques jours à peine, et l'issue de ce dossier pourrait s'avérer importante pour les deux parties.

Quant aux autres procédures légales, c'est-à-dire les recours devant la Régie des rentes du Québec, devant le comité de retraite d'Hydro-Québec ou devant la Cour supérieure, elles ont été enclenchées et leur évolution sera modulée en fonction du résultat de l'arbitrage du 25 octobre prochain. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Le groupe de travail sur la R&D est toujours en attente d'une rencontre avec M. Caillé

A la suite du dépôt du second rapport du groupe de travail sur la R&D remis le 7 septembre au Bureau du SPSI, nous avons transmis à M. André Caillé, le 20 septembre dernier, une invitation à une rencontre afin de lui exposer les conclusions et recommandations du groupe de travail. Nous avons proposé que la formule retenue pour cette nouvelle rencontre s'inspire de celle utilisée lors de la première rencontre tenue le 7 mai 1999, soit une présentation du Bureau du SPSI assisté des membres du groupe de travail sur la R&D. Au moment de transmettre ce communiqué, nous sommes toujours en attente d'une suite à notre invitation.

Nous vous rappelons que, pour consulter le second rapport du groupe de travail sur la R&D, sélectionner la rubrique "Documents de référence" à partir de la page principale www.spsi.qc.ca ou encore, accéder directement à la page d'accueil des documents de référence en insérant l'adresse www.spsi.qc.ca/document.

La réorganisation en cours et les nouveaux postes de responsables de thèmes

Vous êtes sans doute informés de l'intention de la Direction d'implanter les recommandations mises de l'avant par le consultant Mckensie. Il semble que l'on veuille accélérer le processus et que l'on procède, actuellement, au comblement des postes pour les responsables de thèmes. Selon les commentaires transmis par plusieurs d'entre vous, tout cela s'apparente à une opération improvisée qui ne soit pas porteuse d'avenir.

En ce qui concerne la nature même de ces postes et les gens amenés à les occuper, on ne sait trop, pour l'instant, quels seront les candidats retenus et la nature du travail qu'effectueront ces personnes. Certaines tâches apparaissent de nature administrative tandis que d'autres fonctions s'apparentent aux activités assumées par les chercheurs et les ingénieurs membres du SPSI. De plus, ces tâches pourraient évoluer dans le temps et il est difficile d'établir, aujourd'hui, si ces employés devraient, ou non, être soumis à l'accréditation du SPSI.

C'est pourquoi nous étudierons très attentivement la nature des tâches dévolues aux candidats retenus sur ces postes et nous pourrions être amenés à réclamer ces postes si la situation le justifiait. De la même façon, nous pourrions également être amenés à demander au commissaire du travail de soustraire ces personnes à notre accréditation syndicale afin que le Syndicat ne soit pas obligé de représenter des gestionnaires dont les intérêts sont contraires à ceux des membres du SPSI.

La campagne Centraide

Un petit mot pour vous rappeler de contribuer généreusement à la cueillette de fonds Centraide qui a lieu en ce moment. C'est un geste de fraternité sociale qui sert directement les gens de notre communauté. Merci de nous appuyer dans cette collecte de fonds.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 3014

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630

1-877-449-9630 (numéro sans frais à l'extérieur de la région métropolitaine)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat